

L'école pour Tous

Qu'est ce qu'un élève à besoins éducatifs particuliers ? C'est un enfant qui pour une **durée déterminée ou permanente** ne peut pas suivre les rythmes ou les méthodes d'enseignement standard sans aménagement spécifique. Exemples : un élève pris en APC sur une notion pour un temps déterminé, les élèves ayant des TND, élèves allophones, élèves HPI, élèves avec des maladies chroniques, élèves ayant un contexte de vie difficile, EIFIV, élèves avec des fragilités sociales, familiales.

En réalité, chaque élève pourra avoir un besoin particulier à un moment T dans sa vie, c'est une expérience universelle.

En classe : Quelles aides pour les EBEP ?

Etape 1 : Accessibilité pédagogique

- 1) L'enseignant identifie les besoins des élèves.
- 2) Il répond aux besoins par des leviers pédagogiques pour rendre accessible les apprentissages.

Etape 2 : Le droit commun

- Mise en place des dispositifs :
- PPRE,
 - APC,
 - stage de remise à niveau,
 - RASED.

Etape 3 : A qui faire appel ?

- CPC référent EBEP et coordonnateur du PAS selon le secteur : ils partiront d'une observation en classe pour échanger avec l'enseignant sur des outils spécifiques. A la suite, une orientation vers des partenaires extérieurs pourra être proposée (par exemple : l'EMAS).

L'école pour Tous et ses partenaires

1) Pôle protection de l'enfant

ASE
ASEANFC
AED
AEMO
CDEF
CMS
Fondation de la maison du
Diaconat
MECS
PEC

2) Pôle dépistage et diagnostic

CAMSP
CRA
PCO

3) Pôle de soin

CAMSP
CMP
CMPP
DAME
DITEP
SESSAD

Pôle protection de l'enfant géré par le département

Dès que l'école ou le PAS reçoit une demande de la famille qui souhaite une aide sociale, médicale ou un accompagnement de proximité, celle-ci peut être orientée vers le :

CMS: centre médico-social

Public : enfants, adultes, familles

Objectif : accueillir, informer et accompagner au niveau social et médico-social

Fonctions : - Prise de RDV avec assistante sociale
- Suivi PMI
- Oriente vers les dispositifs

Si un membre de l'équipe éducative identifie ou recueille des informations préoccupantes, il rédige une IP et informe les parents sauf en cas d'abus sexuel ou maltraitance grave (intra familiale ou d'un proche de la famille). Suite à l'IP, une enquête est faite par le département qui peut saisir l'ASE (aide sociale à l'enfance).

! Si les services estiment un risque de danger :

Les parents **acceptent** l'assistance éducative

Les parents **refusent** l'assistance éducative

Mesures administratives : AED (aide éducative à domicile)

Objectif : Une TISF (technicienne d'intervention sociale et familiale) assiste les familles et les accompagne dans les tâches logistiques (repas, devoirs, bain, ménage, aide à la gestion du budget)

Mesures Judiciaires décidées par le juge des enfants ou procureur :
AEMO (action éducative en milieu ouvert): temporaire, renouvelable

Objectif : Une éducatrice spécialisée se rend 3 X par semaine au domicile pour vérifier les conditions de vie des enfants .



Si danger immédiat ou risque persistant après AEMO :

Mesures de placement décidées par le juge des enfants ou le procureur :

L'ASE est saisie et sollicite les associations de sauvegarde.
Sur le secteur de Montbéliard

Familles d'accueil

ASEANFC : association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte Nord Franche Comté

MECS : maisons d'enfants à caractère social

AEMO

Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse

Centre départemental enfance et famille

Accueil d'urgence
Ex : Maison de la colline (Exincourt)

MECS: Villa des roses

Les Loupiots

Rossel

Linné

Pôle de dépistage et diagnostic

Dès que l'enseignant constate des difficultés d'apprentissages persistantes et après avoir mis en place les dispositifs de droits communs (PPRE, APC....) , il peut contacter le pôle ressources RASED et / ou le PAS.

Selon les besoins, le psychologue scolaire pourra rencontrer la famille et l'orienter le cas échéant vers le médecin de famille.
A l'issue, de ces différentes concertations, un GEVASCO 1 ère demande pourra être établi.



Les différents professionnels de la communauté éducative sont susceptibles d'orienter vers :

Structures d'accompagnement médico-sociales possibles

PCO : Plateforme de coordination et d'orientation

Public : enfants de 0 à 6 ans
enfants de 7 à 12 ans

Objectif : repérer précocément les troubles du neurodéveloppement(ex: retard de langage, autisme.....)

Fonction : - oriente rapidement vers des professionnels
- finance des bilans et des interventions précoces (orthophonie , psychomotriciens....)

CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce

Public : enfants de 0 à 6 ans

Objectif : dépister et prendre en charge tôt le handicap ou trouble du développement

Fonction : - diagnostique auprès d'une équipe pluridisciplinaire
- rééduque (kinésithérapeute, orthophonie, ...)
- accompagne les familles

Adapté pour les troubles précoces importants ou suspicion de handicap

CRA : Centre ressources autisme

Public : tout âge

Objectifs : - confirmer ou poser un diagnostic d'autisme
- apporter une expertise spécialisée

Fonction : - réalise des bilans diagnostics approfondis
- conseille sur l'orientation (école, soins, accompagnement)
- informe les familles

Ce n'est pas un lieu de suivi régulier

Pôle de soins

Suite au diagnostic , différentes structures de soins :

structures de soin nécessitant un PPS à la suite de la décision MDPH sur lecture du GEVASCO

structures ne nécessitant pas de PPS

